

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 28 juin 2017

CD20170628_9

id. 3241

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BARRAGE DE SAINT-GÉRAUD
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 tels qu'ils ont été adoptés par le conseil d'administration de L'Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les résultats du compte administratif 2016, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental, font apparaître un excédent global de **145 051,46 €**. L'ensemble des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

a) SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes.....	28 611,72 €
Reprise de l'excédent 2015.....	297 886,29 €
Total recettes.....	326 498,01 €
2. Dépenses.....	166 708,79 €
Soit un excédent 2016 de.....	159 789,22 €
3. Restes à réaliser en dépenses.....	147 959,00 €
Résultat d'investissement.....	11 830,22 €

b) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes.....	81 153,00 €
Reprise de l'excédent 2015.....	107 525,04 €
Total recettes.....	188 678,04 €
2. Dépenses.....	55 456,80 €
Soit un excédent 2016 de.....	133 221,24 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, le conseil d'administration de l'Institution propose d'affecter :

- en section d'investissement du budget primitif 2017, le solde d'exécution 2016 de la section d'investissement pour un montant de **159 789,22 €**,

- en section de fonctionnement du budget primitif 2017, le solde d'exécution 2016 de la section de fonctionnement, soit **133 221,24 €**.

Tels sont les éléments essentiels du compte administratif qui doivent être signalés à l'attention de l'Assemblée départementale.

II - BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget 2017 s'élève à 1 363 799,46 € dont :

- section d'investissement..... 1 129 428,22 €
- section de fonctionnement..... 234 371,24 €

INVESTISSEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

- frais d'études..... 78 850,00 €
 - Frais d'insertion..... 5 000,00 €
 - immobilisations corporelles..... 70 000,00 €
(dont restes à réaliser : 18 000 €)
 - travaux en cours..... 458 959,00 €
(dont restes à réaliser : 129 959 €)
 - dépenses imprévues..... 170,22 €
 - opérations d'ordre..... 516 449,00 €
-
- 1 129 428,22 €

Recettes :

- Participation des deux départements..... 300 000,00 €
 - FCTVA..... 3 000,00 €
 - excédent d'investissement 2016 reporté..... 159 789,22 €
 - opérations d'ordre 666 639,00 €
-
- 1 129 428,22 €

FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette section se répartissent comme suit :

Dépenses :

• chapitre 011 : charges à caractère général.....	80 303,00 €
• chapitre 012 : charges de personnel.....	1 900,00 €
• dépenses imprévues	828,24 €
• opérations d'ordre	151 340,00 €
	<hr/>
	234 371,24 €

Recettes :

• participation des deux départements	100 000,00 €
• excédent de fonctionnement 2016 reporté	133 221,24 €
• opérations d'ordre	1 150,00 €
	<hr/>
	234 371,24 €

La participation des deux départements au financement du budget primitif 2017 a été arrêtée ainsi qu'il suit :

	Tarn		Tarn-et-Garonne	
	Particip.	Montant	Particip.	Montant
Dépenses nettes investissement.....300 000 €	50 %	150 000 €	50 %	150 000 €
Dépenses nettes de fonctionnement.....100 000 €	50 %	50 000 €	50 %	50 000 €
		-----		-----
Sous-total.....		200 000 €		200 000 €
Total général.....	400 000 €			

Principalement, en raison du démarrage des premières phases du projet de réhausse du barrage de Saint Géraud, la participation du Tarn-et-Garonne de 200 000 €, est supérieure à celle de 2016 (40 000 €) et a été budgétisée à l'article 6561, sous-fonction 61 du budget principal.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte de la communication du compte administratif 2016 et du budget primitif 2017 de l'Institution Interdépartementale du barrage de Saint-Géraud détaillés ci-dessus.

Nombre de votants : 29

Acte donné.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÉGE, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC